

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 01 : Règlement intérieur du conseil d'administration.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Commissions 2019-2020

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les commission 2019-2020

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 02 : Commissions 2019 - 2020
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les commissions 2019-2020 :
commission permanente, commission éducative, conseil de discipline, commission hygiène et sécurité, conseil de
vie lycéenne, commission d'appel d'offres, commission de fonds social.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties et projets pédagogiques

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 03 : Sorties et projets pédagogiques.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques, selon état annexé.
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action : formation des délégués

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S2 - 04 : Action : formation des délégués.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le don de 380 € de la FCPE pour financer, en partie, la formation des délégués.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyages scolaires...- ERASMUS MOBILITES

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le lycée à s'inscrire dans le projet ERASMUS MOBILITES

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 05 Voyages scolaires...-ERASMUS MOBILITES
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le lycée à s'inscrire dans le projet ERASMUS MOBILITES.
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 06 : Tarifs 2020.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs et taux de charges communes proposés dans les documents joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14-1

Annule et remplace l'acte n° 14 - 2019-2020

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2020

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

S2 - 08 : Budget 2020 - incidence financière annuelle.

En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil d'administration autorise pour l'année civile 2020, la signature par le chef d'établissement des marchés ayant une incidence financière annuelle et rentre dans le cadre de la commande publique (articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique) et dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non-valeur

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 12

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2019
Réuni le : 26/11/2019
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise une admission en non valeur.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 09 : Admission en non valeur
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise une admission en non valeur d'un montant de 196.18€ pour une créance irrécouvrable.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0